

Feu vert au projet de Marly

ANNE REY-MERMET

C'est un nouvel épisode d'une longue saga, peut-être le dernier. Le préfet de la Sarine a délivré cette semaine un permis de construire pour le bâtiment comprenant des logements pour seniors prévu à côté du home des Epinettes à Marly, au Pré Zurthanen. Mis à l'enquête en novembre 2014, le projet avait suscité six oppositions, dont deux ont été retirées durant la procédure. En plus de la quarantaine d'appartements adaptés aux personnes âgées, la construction comptera également des surfaces au rez-de-chaussée que la commune de Marly prévoit de louer pour y installer une crèche, un accueil extrascolaire et une antenne des soins à domicile.

«**Le Service des constructions** et de l'aménagement a émis un préavis défavorable à l'encontre du projet, estimant notamment que ce dernier n'était pas conforme à l'affectation de la zone d'intérêt général», relève la préfecture dans son communiqué. «Le préfet a toutefois considéré que la construction projetée était conforme à la zone. Le projet a un caractère public, ou tout au moins semi-public.» La préfecture précise encore qu'une telle offre de logements permettra de retarder l'entrée des personnes âgées en EMS, ce qui entre dans le concept Senior+ développé par le canton.

«Le Conseil communal est ravi que le préfet ait reconnu que ce projet est d'utilité publique. Ça va dans le bon sens, même si des recours sont encore possibles», indique Jean-Pierre Helbling. Le syndic relève qu'il y a un réel intérêt de la population pour ces logements, puisque plus de 80 personnes ont déjà déposé une demande. «L'endroit est idéal pour construire des tels appartements», ajoute Jean-Pierre Helbling. Le projet prévoit notamment la construction d'un passage couvert entre le bâtiment et le home des Epinettes.

L'Exécutif marlinois avait déjà dû remanier le projet, évoqué pour la première fois en 2005. Le Conseil général avait refusé en juillet 2009 puis en décembre 2010 d'accorder le droit de superficie. Finalement, le législatif a accepté en novembre 2013 l'octroi de ce droit en faveur de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

La commune reste ainsi propriétaire du terrain et son partenaire sera maître d'œuvre et propriétaire du bâtiment. «Nous allons signer une convention avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, cela nous permettra de faire respecter les éléments demandés par le Conseil général lorsqu'il a accepté l'octroi du droit de superficie», précise le syndic. La commune aura un droit de regard sur l'attribution des appartements. |